



## Contribution de Christian DAVIAS

christian.davias@orange.fr

### Notre Dame des Landes - Le pilote s'en remet aux passagers

Décidément, l'exercice de la démocratie est une chose bien difficile ! Mais peut-on parler de démocratie dans la malheureuse affaire de Notre Dame des Landes ?

Que l'on soit pour ou contre le projet pour différents motifs, l'affaire devrait être entendue. Pourtant, l'État, maître d'œuvre d'un équipement structurant, approuvé majoritairement par les élus locaux, dont l'instruction a franchi toutes les étapes administratives et les consultations démocratiques, y compris les recours, se refuse à lancer les travaux.

Lorsque l'on parcourt les déclarations aux plus hauts niveaux, c'est le règne de la cacophonie. La Ministre de l'environnement réclame une étude complémentaire, le premier Ministre qui s'est engagé par écrit auprès des élus locaux à ouvrir rapidement les travaux, parle prudemment d'octobre, et le Président très sollicité sur ce sujet, ne dit rien...

Il a fallu attendre les transactions liées au remaniement ministériel, pour que notre Président sorte du chapeau, la consultation par référendum, sur le bien-fondé de Notre Dame de Landes.

Nos gouvernants auront vraiment tout essayé pour ne pas prendre de décision.

Cette arme fatale qui fait passer pour démocratique une consultation qui aurait dû se situer bien en amont dans la procédure, apparaît comme une dérobade. Nous sommes dans l'effet d'annonce et d'improvisation, avec le désagréable sentiment que le pouvoir en place serait soulagé par l'abandon du projet.

Cette prise de position présidentielle, annoncée à la France entière, comme si le sujet revêtait une importance nationale de premier ordre, pose toutefois de nombreuses questions aujourd'hui sans réponse, quant à sa légitimité et à son organisation.

Peut-on remettre en cause par voie référendaire, un projet décidé et instruit ? Qui organise ? Sur quel territoire ? Sur quel questionnement ? Quid des expropriations en cours ?

On ne manquera pas de noter que le gouvernement, pris de court, tente de trouver des portes de sorties constitutionnellement et légalement acceptables, pour se dégager de l'organisation d'un référendum qui en définitive ne serait qu'une consultation pour avis.

C'est un véritable déni des institutions de la République.

À quoi bon toutes les études, les avis d'experts, les délibérations des collectivités, la procédure d'utilité publique, les heures de débats et de consultation publique, si il suffit de demander à une partie de la population concernée, de dire oui ou non à un projet légalement approuvé.